

Conseil Municipal du	15 janvier 2024
----------------------	-----------------

à	18h00
---	-------

N°ordre	7
N° identifiant	2023-0277

Titre	Stratégie communale de gestion des risques majeurs de la ville de Poitiers
--------------	--

Rapporteur(s)	Mme Léonore MONCOND'HUY
Date de la convocation	09/01/2024

Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance	Vincent GATEL

PJ.	Annexe 1 : Stratégie communale de gestion de risques majeurs de la ville de Poitiers Annexe 2 : Plan communal de sauvegarde de la ville de Poitiers
------------	--

Membres en exercice	53	
Quorum	27	

Présents	46	Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAUDJAMAÏ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - M. CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	3	Mme Béatrice BEJANIN - Mme Carine GILLES - Mme Lucile VALLET Conseillères municipales
---------	---	---

Mandats	4	<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
		Mme Samira BARRO-KONATÉ	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE
		Mme Myriam MARCIL	M. Aloïs GABORIT
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 2, 4, 3, 5 à 13. Départ de Clémence POURROY qui donne pouvoir à Charles REVERCHON-BILLOT. Sortie d'Élodie BONNAFOUS.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Prévention - Gestion de crise - Résilience
------------------	---

Le projet Transition 2021 a permis la création de la Mission Prévention - Gestion de crise - Résilience (PGCR) mise en commun entre la ville de Poitiers et Grand Poitiers. Depuis sa création, en sortie de crise Covid, en février 2022 et son démarrage en mai 2022 la mission a eu à gérer plusieurs événements de sécurité civile de nature différente. Des événements liés au climat avec des canicules, des sécheresses, des précipitations violentes, des coups de vents. Une mise en évidence des dépendances de notre territoire à notre système électrique avec le délestage électrique de l'hiver 2022-2023. La collectivité a également pu éprouver ses dépendances aux fluctuations des prix de l'énergie et à la disponibilité des matériaux. Elle a également eu à gérer des réponses d'urgence à l'afflux des réfugiés ukrainiens au début du conflit entre l'Ukraine et la Russie. Elle a également eu à organiser la réponse aux inattendues violences urbaines du début de l'été 2023 et à la pollution au cryptospridium d'août 2023. La question de l'exposition à la menace terroriste a également pris forme sur le territoire à l'automne 2023.

La Mission Prévention - Gestion de crise - Résilience va intégrer à partir du 1^{er} janvier 2024 le Responsable de la Sécurité des systèmes d'information et dans le courant du premier trimestre 2023 deux nouveaux agents sur la prévention des inondations et le grand cycle de l'eau.

Ces événements sont venus éprouver nos capacités de réponse et de coordination et appuyer la nécessité d'une plus grande préparation des équipes administratives et élues à ces événements de sécurité civile. Les capacités de réponses de la collectivité reposent essentiellement sur la capacité de mobilisation de ses agents dont un nombre important part à la retraite dans les cinq prochaines années. Cette situation démographique et une absence de procédures formalisées et d'un cycle opérationnel préparatoire à la gestion des événements de sécurité civile rendent nécessaire la mise en œuvre de cette stratégie communale de gestion des risques majeurs.

La stratégie de gestion des risques majeurs qui vous est présentée ici est composée de plusieurs éléments liés entre eux et qui seront prolongé par la mise en œuvre d'un Plan intercommunal de sauvegarde (Pics) à l'échelle de Grand Poitiers et d'un projet communautaire de prospérité.

Les éléments qui composent cette stratégie communale de gestion des risques majeurs s'appuient sur les fondements de la sécurité civile en France. La sécurité civile est un héritage de la révolution française qui pose le principe d'un droit à la sécurité qui est organisé par l'État et les Communes. La sécurité publique et la sûreté sont régaliennes alors que les communes organisent la sauvegarde de la population. Le fonctionnement des dispositifs de sécurité civile repose sur l'engagement des citoyens volontaires et bénévoles. Le ministère de l'intérieur estime à 198 000 hommes et femmes engagés comme pompiers volontaire. Ils et elles représentent 79 % de l'effectif de ce service public fondamental. On compte également plus de 100 000 bénévoles dans les associations de sécurité civile. Le bon fonctionnement de notre modèle de sécurité civile repose implique un engagement renouvelé et à la hauteur des besoins collectifs.

La stratégie communale de gestion des risques majeurs :

1. organise la capacité de réponse opérationnelle de la collectivité, c'est l'objet du Plan communal de sauvegarde (PCS) et du Plan de continuité d'activité (PCA) et de la modélisation de nos procédures, l'évaluation des risques, la refonte de notre dispositif d'alerte
2. assure la sécurité au quotidien des habitants, c'est ce que fait la mission en assurant les interventions d'urgence et les missions sur les périls au quotidien et le système s'astreintes techniques
3. participe à la diminution l'exposition au risque, c'est l'objet des actions sur les falaises et la prévention des inondations
4. participe au partage d'une culture de la gestion des risques, c'est ce qui est engagé autour du programme d'accompagnement et la réalisation d'exercices et d'entraînements
5. mobilise et implique les citoyens dans le dispositif de sécurité civile, c'est l'objet de la Journée Citoyenne de la Résilience et de la création de la réserve communale de résilience
6. assure un partage de l'information et une bonne coordination des acteurs du territoire à travers le Comité territorial de résilience de Poitiers et l'organisation d'exercice de coordination territoriale de la

gestion de risques à l'adaptation du territoire aux grandes évolution déjà observables.

La stratégie de gestion des risques majeurs est annexée à la délibération en annexe 1.

Le PCS arrêté est en annexe 2 (les documents annexés aux PCS ne sont pas diffusés au regard des données qu'elles contiennent et sont consultables sur demande à la mission PGCR). Les documents relatifs à la cybersécurité sont de la compétence de Grand Poitiers et sont confidentiels. Il est transmis au Préfet et la Présidente de Grand Poitiers une fois arrêté.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de :

- **prendre acte du cycle opérationnel du Plan communal de sauvegarde arrêté par la Maire et mis à jour par la Mission Prévention, gestion de crise et résilience (MPGCR) jusqu'à sa révision dans un délais de cinq ans**
- **valider la Stratégie communale de gestion des risques majeurs en annexe 1 à cette délibération**
- **décider de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :**
 - **d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune**
 - **de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres – d'appui logistique et de rétablissement des activités**
 - **d'appui à une meilleure connaissance du territoire communal.**

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

- **décider de confier à la MPGCR, sous le pilotage de Madame la Maire, la réalisation état des lieux prospectif liés aux changements globaux en articulation avec Grand Poitiers**
- **décider de confier à la MPGCR, sous le contrôle de Madame la Maire, la réalisation d'une stratégie territoriale d'adaptation articulée au projet communautaire de prospérité de Grand Poitiers Communauté urbaine**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

POUR	49		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Élodie BONNAFOUS.	Vincent GATEL



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Mise en ligne le	18 janvier 2024		
Date de réception en préfecture	18 janvier 2024	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20240115-183183-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.8	Environnement	